



Divorce en france et pas au maroc

Par **eladil**, le **08/07/2010** à **16:04**

Bonjour
Je voudrais un renseignement s'il vous plait,
Ma petite soeur et en instance de divorce en france (lui ne veut pas divorcer), elle est de nationalité française et lui de nationalité marocaine avec un titre de séjour, le problème est que lui ne veut pas divorcer au maroc et il menace de laisser traîner la chose même si elle obtient son divorce en france.

Par **avocatoo**, le **08/09/2010** à **14:47**

bonjour
une fois que votre sœur aura obtenu son divorce en France, il suffira de faire l'exequatur de ce jugement au Maroc et elle sera divorcée au Maroc aussi
son mari ne pourra pas s'y opposer et ne pourra rien y faire
pouvait vous me dire où en est votre procédure actuelle en France?
cordialement
maitre
mohamed
maitre_mohamed_avocat@hotmail.com

Par **aicha29**, le **13/11/2010** à **18:02**

Bonjour,
Je crois que ta sœur vit la même que moi!
son mari a un titre d'un an? donc il refuse de divorcer, moi aussi il me menace de me faire galérer!
Moi je ne suis mariée qu'en France.
Pk elle veut divorcer?
Et à partir du moment qu'elle sera divorcée en France, elle devra transcrire l'acte au Maroc, l'important c'est en France.
Merci de me tenir au courant.
A+.

Par **aicha29**, le **13/11/2010** à **18:06**

l'avocat de ta sœur lui a demandé des documents pour le divorce?
Car moi oui, et y a que ça qui me bloque, car il faut l'acte de naissance (il est né au Maroc) et j'ai rien de lui puisque pratiquement jamais vécu ensemble.
Donc mon avocat a tjrs pas déposé la requête en divorce,
par contre, dis lui que son mari cherchera à la faire peur, si elle divorce en France ça sera bon pour elle, elle aura pas besoin de lui pour le reste.